



BULLETIN D'INFORMATION 2019 - N° 18 du 09/08/2019

Arrêtés du 23/07/2019 Ministère des Solidarités et de la Santé

Nous vous adressons ci-joint 3 arrêtés du Ministère des Solidarités et de la Santé :

- Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux conditions d'habilitation par le directeur général de l'agence régional de santé des organismes de droit public ou de droit privé pris en application de l'article R.3114-11 du code de la santé publique.
- Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.
- Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population.

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info